



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI
MRC DE MONTCALM**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liguori, qui se tiendra au 751, rue Principale à Saint-Liguori, le lundi 13 septembre, 2021 à 20 heures, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 460, rang Rivière Nord à Saint-Liguori sur le lot 4 372 075.

Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser une enseigne dans une hauteur interdite (entre 1 et 3 mètres) en vertu de l'article 80 du règlement de zonage 204.

Cette demande de dérogation est disponible, pour consultation sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture du bureau municipal au 840, rue Richard à Saint-Liguori en communiquant au 450-753-3570.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par les procédures établies lors de la séance du 13 septembre 2021 à 20 heures.

DONNÉ À SAINT-LIGUORI, CE 19^e JOUR D'AOÛT 2021.

Simon Franche, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résident à Mascouche, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 12 h et 16 h, dans le Journal L'Express Montcalm et sur le site internet www.saint-liguori.com ce dix-neuvième jour d'août de l'an deux mille vingt-et-un.

En foi de quoi je donne ce certificat ce dix-neuvième jour d'août de l'an deux mille vingt-et-un.

Simon Franche, directeur général et secrétaire-trésorier